



**Partie facultative** : Enfants résidant à la même adresse et étant susceptibles de faire leurs rentrées scolaires à Crolles dans les 6 années à venir (données récoltées pour aider le service à faire les projections)

Nom, prénom et date de naissance :

Nom, prénom et date de naissance :

Votre enfant présente-t-il un handicap pouvant occasionner un aménagement à réaliser dans l'école ? Oui  Non

## RAPPEL

Les élèves sont affectés en fonction des places disponibles dans l'une des écoles situées à proximité du domicile.

Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1<sup>e</sup> D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2<sup>e</sup> De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3<sup>e</sup> De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".

❶ Pour une 1<sup>ère</sup> inscription : une photocopie intégrale de votre Livret de Famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant

❷ Un justificatif de domicile (*datant de moins de moins de 3 mois*)

**Si vous êtes locataires ou propriétaires, fournir une photocopie au choix de :**

- Facture gaz, électricité, eau, de téléphone fixe ou d'abonnement internet, quittance de loyer. Si vous faites appel à des prélèvements mensuels, fournissez une attestation d'abonnement.
- Si vous venez de déménager et que vous n'avez pas encore un des documents ci-dessus, fournissez une copie de contrat de location ou de l'acte de vente datant de moins d'un mois

**Si vous êtes hébergés**, vous devez joindre :

- L'Attestation d'Hébergement sur l'honneur **signée par l'hébergeant et la famille hébergée**
- La photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois
- Une photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant
- Un justificatif à l'adresse de l'hébergeant, à votre nom (factures,..)

## SUIVANT LES SITUATIONS : documents complémentaires à fournir

➔ **Parents divorcés ou séparés avec jugement**

- Joindre la photocopie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.

➔ **Parents séparés sans, ou en attente de jugement**

Remplissez l'Attestation de résidence sur l'honneur jointe au dossier d'inscription : l'un des parents indique obligatoirement son domicile pour définir l'école que l'enfant fréquentera.

➔ **Demande de dérogation**

- Courrier des grands parents attestant assurer la garde périscolaire de l'enfant ainsi qu'un justificatif de domicile de ces derniers (*datant de moins de moins de 3 mois*)

- Document justifiant que l'un des deux parents est artisan ou commerçant sur la commune

**Date :** \_\_\_\_\_ **Nom du demandeur :** \_\_\_\_\_

- **Votre accord pour l'utilisation de votre mail pour la diffusion d'information relative au service éducation (grève, événements divers liés au service Education, ...)** OUI :  NON :
- **Votre accord pour que votre mail soit utilisé dans le cadre de listes de diffusion d'informations relatives à la commune (réunions publiques, samedis citoyens,...)** OUI :  NON :

**Signature :**

Ces informations sont destinées au service Education de la commune de Crolles et ne seront utilisées que pour répondre à la demande d'inscription scolaire formulée et pour toute information liée à la scolarité.

Les informations demandées feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, modification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant au service Education



Service Education

04 76 08 04 54

bienvenue@ville-crolles.fr

## ATTESTATION DE RESIDENCE

A joindre si nécessaire au dossier de demande d'inscription

### Attestation sur l'honneur du lieu de résidence de(s) enfant(s)

A remplir uniquement si vous êtes dans le cas suivant et joindre un justificatif :

- Séparation
- En attente du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant

Je soussigné(e) Mr/Mme <sup>(1)</sup>

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Atteste sur l'honneur que l'adresse de référence pour la scolarité de mon/mes <sup>(1)</sup> enfant(s) est celle de mon domicile situé :

N° : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

J'ai bien pris connaissance que c'est cette adresse qui sera prise en compte pour l'inscription scolaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit :

A..... le : ..... Signature :

(1) Rayer la mention inutile

### Attestation d'hébergement sur l'honneur

A remplir uniquement si la famille est hébergée par une autre personne et joindre un justificatif

Je soussigné(e) Mr/Mme <sup>(1)</sup>

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Atteste sur l'honneur héberger à mon domicile situé :

N° : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Les personnes suivantes :

Mr/Mme :

Et ses enfants :

Fait pour servir et valoir ce que de droit :

A..... le : ..... Signature hébergeant:  
Signature hébergé(e) :